

# PARIS-CANADA

Organe Hebdomadaire des Intérêts Canadiens & Français.

## FRANCE

PRIX DU NUMÉRO: 25 Centimes | ABONNEMENTS: Un an, 12 fr. 50

Émile GIROUARD, ADMINISTRATEUR

DIRECTEUR: HECTOR FABRE

BUREAUX, 10, rue de Rome, Paris.

## CANADA

PRIX DU NUMÉRO: 5 Centimes | ABONNEMENTS: Un an, \$ 2.50

S. MARCOTTE, AGENT GÉNÉRAL, QUÉBEC

## SOMMAIRE.

La question des pêcheries. — Notes diverses. — Lettre de l'amiral Vignes. — Le fer et l'acier. — La presse canadienne aux îles Saint-Pierre et Miquelon. — Informations. — Les princes de Siam au Manitoba. — La crise du parlementarisme.

## LA

## QUESTION DES PÊCHERIES

Toucherions-nous enfin au dénouement des difficultés qui existent depuis deux ans entre le Canada et les Etats-Unis sur cette question ? La nomination de la commission qui va étudier le problème à résoudre donne-t-elle à espérer une solution prochaine ?

Sir John Macdonald n'en semble pas douter. Dans un discours qu'il vient de prononcer à Saint-Jean, au Nouveau-Brunswick, il s'est exprimé avec une sorte d'effusion de reconnaissance à l'égard du gouvernement anglais resté si fidèle à sa colonie, en même temps qu'avec une confiance absolue dans le résultat.

Nous ne voulons pas nous quereller avec les Etats-Unis, a-t-il dit, non plus que les Etats-Unis avec nous. Le changement d'attitude des Américains à notre égard est visible. Notre modération et notre fermeté à maintenir nos droits les ont amenés à reconnaître qu'ils sont dignes de respect.

Le rôle de la commission ne semble pas encore définitivement arrêté. Lorsque la question lui a été posée à la Chambre des Communes, sir James Fergusson a montré quelque hésitation à dire qu'il ne s'étendrait pas au-delà des questions de pêcheries en litige du côté de l'Atlantique. Notre excellent confrère du *Canadian Gazette* exprime l'espoir qu'elle ira jusqu'à préparer la voie à une sorte de renouvellement du traité de réciprocité de 1854.

A la nouvelle qu'on allait nommer cette commission, l'île de Terre-Neuve dont on connaît le caractère ombrageux a aussitôt dressé l'oreille. Si on veut toucher aux questions qui l'intéressent, elle entend être représentée dans la commission. La présence,

au milieu des commissaires, du ministre anglais à Washington, sir L. Sackville-West, celle de M. Chamberlain, voire celle du ministre canadien, qui sera le troisième commissaire anglais, ne suffisent pas à la rassurer. Elle veut être là, présente et agissante ; on sait, par l'expérience de ce qui est arrivé avec la France, ce que cela veut dire et quelles exigences cela annonce !

Le choix de M. Chamberlain, le chef du parti radical rallié au cabinet Salisbury, comme premier commissaire anglais, a soulevé à Londres bien des commentaires. On y a vu un moyen habile pour le député de Birmingham de sortir d'une situation ingrate, du moins durant quelques mois. Voter pour ses adversaires, soutenir un cabinet dont on ne fait pas partie, ce sont là des ennuis auxquels on est fort aise d'échapper pour un instant. La mission confiée à M. Chamberlain sera pour lui un répit, sans doute une occasion de distinction.

Un seul des trois commissaires américains est désigné ; c'est M. Bayard, le secrétaire d'Etat. Il y a de ce côté quelques difficultés à aplanir, car on est allé dans la presse, jusqu'à contester au Président le droit d'instituer une pareille commission.

Le nom du commissaire canadien n'est pas encore connu. On sait seulement que ce commissaire sera un des membres du cabinet d'Ottawa. Peut-être sir John Macdonald, en souvenir de sa première et si brillante mission qui s'est terminée par le traité de Washington, acceptera-t-il de nouveau la tâche de plaider notre cause et de faire triompher nos droits. A son défaut, sir Charles Tupper est tout indiqué, s'il n'abandonne sa place au ministre des pêcheries, M. Foster.

A tout événement le ton de confiance et d'allégresse patriotique de sir John Macdonald doit inspirer à tous les Canadiens, foi dans la solution qui interviendra bientôt. Il a suivi de trop près les précédentes négociations, il a une expérience et une compétence trop grandes, un flair trop sûr pour se tromper ; et le Canada dont le bon droit est certain, triomphera sans coup férir de ses rivaux.

## NOTES DIVERSES

Inscrits au commissariat général du Canada, 10, rue de Rome :

M. P. Fergusson, Winnipeg, hôtel Tête. Mme Fergusson, Winnipeg, hôtel Tête. M. E. Christie, Montréal, 59, rue des Mathurins. Mme P. M. Christie, Montréal, 59, rue des Mathurins. Mlle Christie, Montréal, 59, rue des Mathurins. M. C. L. de Martigny, Montréal, 5, boulevard des Capucines. M. E. F. King, Montréal, hôtel de Parme.

Nous avons le regret d'apprendre par un câblegramme de Québec, reçu au moment de mettre sous presse, la mort de Mme Pierre Garneau, femme du sympathique ministre des Terres de la Couronne.

Mgr. Fabre, archevêque de Montréal, vient de partir pour la Colombie Anglaise.

Sir Charles Tupper a avancé son départ pour le Canada ; il partira le 27 courant de Liverpool par le *Nova-Scotian*, de la ligne Allan, et s'arrêtera à Terre-Neuve.

Sir Andrew, juge en chef de la Cour supérieure, a été nommé administrateur de la province de Québec pendant l'absence de l'honorable M. Masson qui doit durer six mois. Le Lieutenant-Gouverneur et Mme Masson sont arrivés à Londres. Il est attendu à Paris la semaine prochaine.

Nous lisons dans la *Minerve*, de Montréal : M. et Mme Gabriel Durnerin, de Bordeaux, ont quitté hier Montréal pour New-York, d'où ils doivent s'embarquer samedi pour le Havre à bord de la *Gascogne*. Ils ont fait ici un séjour de deux mois durant lequel ils ont visité avec intérêt une bonne partie du Canada. Nos meilleurs souhaits pour leur heureux retour.

Nous aurons, dit l'*Electeur*, cinq frégates étrangères dans le port de Québec pendant la semaine de l'exposition, dont trois, *La Minerve*, *Le Tourmaline* et le *Bouvet*, portant le pavillon français, et les deux autres, le *Belléophon* et le *Canada*, portant le pavillon anglais.

L'amiral Vignes, M. Dubail, consul général de France, et M. le juge Wurtele, partis pour un voyage de trois semaines à la Colombie Anglaise, sont arrivés à Vancouver. L'administration du Pacifique a mis complaisamment un wagon spécial à leur disposition.

L'honorable M. Thompson, ministre de la justice, s'est déclaré en faveur d'un traité d'extradition entre le Canada et les Etats-Unis.

Le nouveau pont de Lachine est terminé et l'inauguration en a eu lieu samedi dernier.

On vient d'apprendre par la goëlette américaine « A. D. Story », de Gloucester, Massachusetts, revenant de la pêche dans les parages de Terre-Neuve, que le bateau pêcheur français « Sophie » de Morlaix, dont l'équipage se composait de vingt-deux hommes, a péri corps et biens, près de Reikiavick. La pêche de la morue a été, ajoute-t-on, très abondante pour les Français cette année.

La convention canadienne-française de South-bridge vient de terminer ses travaux.

Plus de cent cinquante délégués venus de différents centres de la Nouvelle-Angleterre s'étaient rendus à l'appel du comité exécutif.

Les dernières nouvelles d'Ottawa nous apprennent que le résultat définitif de l'exercice financier se soldera cette année par un excédent de quelques centaines de mille piastres. L'ère des déficits causée par l'insurrection du Nord-Ouest se trouve heureusement terminée.

La compagnie du Pacifique doit faire construire une immense gare sur la rue Windsor, à Montréal.

Le coût de cette construction est évalué à \$800,000.

Ce sera la plus spacieuse et la plus belle gare du continent américain.

L'opinion semble prévaloir dans les cercles officiels à Ottawa que l'on est suffisamment édifié maintenant au sujet de la navigation de la baie d'Hudson et qu'aucune nouvelle expédition ne sera envoyée l'année prochaine dans ces parages.

Le ministre des pêcheries a l'intention de suivre les conseils du commandant Gordon et d'empêcher la destruction de la baleine et autres cétacés, par les machines explosives dont se servent les Américains. A cette fin, un croiseur sera envoyé dans la baie.

M. l'abbé L. Beaudet, du Séminaire de Québec, vient de publier le « Recensement de la ville de Québec pour 1716. »

La paroisse de Québec renfermait en 1716 : 1<sup>o</sup> la Haute-Ville ; 2<sup>o</sup> la Basse-Ville ; 3<sup>o</sup> La Canardière ; 4<sup>o</sup> Saint-Jean ; 5<sup>o</sup> la Petite-Rivière et 6<sup>o</sup> Saint-Michel. — M. Thibault en était le curé et M. Calvarin, le vicaire. Ce recensement donne le nombre des familles et des habitants, leur âge, leur emploi, la rue où ils demeurent, le mari, la femme, les domestiques, etc., etc. C'est un volume précieux à plus d'un titre. Le prix en est de 30 centimes (\$0.30)

On annonce la publication prochaine d'une brochure intitulée : *Annuaire de la colonisation canadienne pour 1887*. Le R.P. Nolin, S.J., son auteur, est actuellement occupé à y mettre la dernière main. Cet annuaire contiendra de nombreux renseignements sur les terres de colonisation ; des cartes nouvelles, sur une grande échelle, des régions du Nomingue, du Témiscamingue et du Manitoba ; des statistiques intéressantes fournies par divers colons ; des détails sur les sociétés de colonisation et leurs opérations en 1886 ; des avis pratiques pour la direction des colons et des immigrants ; une chronique de colonisation, etc.

Ce travail est destiné à être distribué parmi les cultivateurs, au Canada, en France et en Belgique.

Parmi les noms indiens du Canada dont l'origine et l'étymologie sont obscurs, nous remarquons en particulier le mot Acadie. Ce mot s'est écrit de différentes manières : La Cadie, la Cady, Arcadie, Acadia, Quoddy. Les Français du Nouveau-Brunswick l'appelaient Acadie — un nom dérivé du Micmac Cadie ou Kaddy, signifiant abondance ; aussi voyons-nous ces Indiens donner pour nom aux endroits où ils séjournaient le nom des choses trouvées le plus utile. Beaumont Small dit que ceci en est probablement l'origine. Quoi qu'il en soit nous préférons l'étymologie donnée par l'historien américain Parkman : « Ce mot dérive du mot indien Aquoddiaube, ou Aquoddie, signifiant le poisson appelé « polloch ».

On a mis à découvert, à Montréal, le mur extérieur de l'ancien fort de Callières, sur la rue Common. On a aussi reconnu un bastion de quatre pieds d'épaisseur qui serait le bastion ouest du fort. M. de Callières fut gouverneur du Canada en 1659.

Un monument vient d'être inauguré à Toronto, à l'endroit même où les Hurons et les Eriés tenaient, il y a deux siècles, leurs assemblées annuelles. Quand les Français vinrent dans ce lieu qui n'était alors qu'un simple poste de commerce, ils y bâtirent un fort qu'ils nommèrent Fort Rouille, du nom de Antoine-Louis Rouille, ministre des colonies de 1749 à 1754. Plus tard les Anglais changèrent ce nom en celui de York et enfin de Toronto.

Sur le monument de 50 pieds d'élévation consistant en une colonne de granit avec un piédestal quadrangulaire, on lit l'inscription suivante :

FORT TORONTO

POSTE DE COMMERCE INDIEN,

Appelé pendant quelque temps Fort Rouille

FORT ÉTABLI ICI

A. D. MDCCXLIX

Par ordre de Louis XV

Comme on voit, les citoyens de Toronto ont à cœur de conserver le souvenir des événements historiques.

M. Douglass Brymner, archiviste, vient de publier son rapport annuel qui, cette année, contient des données historiques très intéressantes.

Le rapport actuel est presque exclusivement consacré au siège de Louisbourg, en 1758, et contient le plan suggéré par le brigadier-général Waldo à Pitt pour la reddition de cette place fameuse. Il y a aussi la proposition de Waldo pour s'emparer de la Nouvelle-Écosse. Sous forme de notes, nous remarquons aussi dans ce rapport, les notes de Jacques Repentigny Legardeur Saint-Pierre, au sujet de son expédition pour la découverte de la mer occidentale, de 1750 à 1752 ; les remarques de Sir Guy Carleton à Lord Selburne sur le commerce de l'ouest, 1758.

Ce rapport contient aussi une liste des vaisseaux, des régiments embarqués, et des rapports des officiers, et autres tableaux du régime français à l'époque de la prise de Québec en 1759 et de Montréal en 1760.

Nous avons aussi les lettres du capitaine Miles Macdonald de 1811 à 1812 concernant l'établissement Selkirk.

Les lettres du capitaine Ennys au sujet de sa visite aux chutes Niagara en 1787 sont fort intéressantes.

## LETTRE DE L'AMIRAL VIGNES

MM. Cadieux et Derôme, libraires-éditeurs à Montréal, ayant eu l'heureuse idée de faire hommage à M. le contre-amiral Vignes, à son passage à Montréal, de la collection complète des ouvrages canadiens qu'ils ont publiés jusqu'à ce jour, ont reçu de l'amiral la lettre suivante :

Montréal, le 10 août 1887.

Messieurs,

*J'ai eu le grand plaisir de recevoir hier, en rentrant à bord de la « Minerve, » votre très aimable lettre et la collection des livres Canadiens-Français publiés par votre maison. En vous remerciant de ce généreux envoi, je l'accepte avec reconnaissance, et serai heureux de contribuer, dans ma petite sphère, à faire connaître une jeune et déjà brillante littérature si digne de l'intérêt de nos compatriotes. Vos livres seront lus et relus chez moi, où l'on connaît le Canada par ce que j'en ai dit, et où mes grandes sympathies sont partagées. De là, ils seront indiqués à nos amis. N'est-ce pas ainsi que doivent s'opérer les utiles vulgarisations ?*

*Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée.*

CONTRE-AMIRAL C. VIGNES.

## LE FER ET L'ACIER

Les droits sur le fer et les aciers qui ont été votés à la dernière session du parlement canadien, ont provoqué tout d'abord d'assez vives réclamations. Le gouvernement n'a pas paru s'en émouvoir, sans doute parce qu'il s'y attendait à l'avance.

C'est la fatalité des droits de douane, qu'aucun remaniement ne peut y être apporté sans blesser des intérêts et sans faire crier les intéressés. Cependant, il faut convenir que, dans cette circonstance, le gouvernement fédéral n'est pas sorti de la logique de son rôle. Etant donné le principe de la politique nationale, on ne voit guère pourquoi il ne s'appliquerait point aux fers tout aussi bien qu'aux cotons, aux cuirs et aux autres objets qui sont la matière première d'une industrie canadienne.

En vain soulèverait-on l'objection, très juste d'ailleurs, que le fer est la matière première de toutes les autres industries ; et que, par conséquent, en augmentant le prix des machines, on grève indirectement les industries qu'on voulait protéger, absolument comme en augmentant le prix des rails de chemin de fer on augmente le prix des transports. Les partisans du libre-échange soutiennent, non sans quelque raison, que toutes les industries sont solidaires, et qu'en protégeant d'un côté, en grevant de l'autre, on arrive par voie de compensation à ne rien protéger du tout et à obtenir comme résultat unique le renchérissement universel de toutes choses. Cette opinion est loin d'être sans valeur ; mais, dans le cas qui nous occupe, son défaut était de porter trop haut et trop loin.

Sans doute, le droit sur les fers augmente le prix des rails et celui des machines, et toutes les industries en remboursent au moins une partie ; mais le droit sur les fils de coton grève le tisserand dont il renchérit la matière première ; le droit sur les tissus grève le teinturier qui supporte déjà le droit sur les couleurs ; les divers autres droits dont l'ouvrier paie sa part toutes les fois qu'il achète un objet quelconque, grevent l'industriel en amenant l'élévation des salaires. Tous ces droits réunis grevent le marchand qui est obligé d'acheter son fonds plus cher et qui éprouve plus de peine à le vendre dans de bonnes conditions.

A moins de supprimer tous les droits et de proclamer le libre-échange absolu, il faut bien subir cet inconvénient, il n'est point particulier au fer ; et ce dernier ne saurait invoquer en sa faveur aucun argument qui ne s'applique avec la même force aux fils, aux tissus, aux couleurs, en un mot à tous les produits.

La seule question qui puisse se poser dans le système de la politique nationale, est celle qui consiste à se demander si la création d'un droit de douane servirait utilement à faire naître ou à développer une industrie antérieure, plus ou moins entravée dans sa marche par la concurrence étrangère.

Le Canada n'impose pas le coton brut, parce qu'il ne produit pas de coton et ne saurait en produire. Mais il impose le coton mêlé ou tissé, parce qu'il possède des filatures et des ateliers de tissage. En se plaçant à ce point de vue, personne ne saurait nier que le droit sur les fers ne doive

servir à développer dans ce pays l'industrie de la ferronnerie ; et il convient d'ajouter qu'il développera, en même temps, l'industrie du charbon. Il fera donc d'une pierre deux coups.

Le ministre des finances a eu l'idée de calculer, dans un tableau comparatif, ce que le fer importé représente par habitant, aux Etats-Unis et au Canada, et il est arrivé à ce résultat que le Canada consomme actuellement, par habitant \$ 2,20 de fer importé, tandis que les Etats-Unis n'en consomment que 60 cents. Encore le calcul de l'an dernier, qui donne pour notre pays le chiffre de \$ 2,20, est-il exceptionnellement favorable. Nous avons été jusqu'à \$ 3.56, en 1883; \$ 5.15 en 1857; et \$ 7.01 en 1873.

*Consommation par habitant, de fer et d'acier importés.*

Années.	Canada.	Etats-Unis.
1868.....	\$ 2,04	\$ 0,60
1869.....	2,17	0,74
1870.....	2,25	0,84
1871.....	3,01	1,09
1872.....	4,55	1,30
1873.....	7,01	1,39
1874.....	5,77	0,81
1875.....	5,15	0,46
1876.....	3,46	0,28
1877.....	2,89	0,22
1878.....	1,40	0,18
1879.....	2,00	0,20
1880.....	2,49	0,91
1881.....	2,98	1,00
1882.....	4,05	1,02
1883.....	4,56	0,75
1884.....	3,32	0,60
1885.....	2,28	0,50
1886.....	2,20	0,61

Comment expliquer que nous importions par tête plus de \$ 2.00 de fer quand nos voisins en importent 4 fois moins ? Il est impossible de ne pas reconnaître que cela tient en partie à ce que l'industrie du fer est protégée aux Etats-Unis par un tarif à peu près prohibitif. — Nous disons « en partie », car la consommation totale du fer est beaucoup plus considérable au Canada que partout ailleurs. Elle est de 260 livres par an et par tête, tandis que dans le reste du monde, la moyenne s'élève seulement à 33 livres 1/2 par an et par tête. Cela tient au développement si considérable et si rapide qu'ont pris dans les dernières années nos travaux de chemins de fer et nos constructions de machines de toutes sortes ; et, à consulter le tableau des importations de fer et d'acier, depuis 1868, il est facile d'y relever des fluctuations qui ne relèvent en rien du régime douanier, mais qui ont exclusivement leur cause dans le plus ou moins d'activité des travaux publics et privés.

*Importations de fer et d'acier.*

1868.....	\$ 6,875,365
1869.....	7,285,780
1870.....	7,750,867
1871.....	10,808,645
1872.....	15,913,179
1873.....	25,435,020
1874.....	20,700,387
1875.....	18,109,198
1876.....	12,965,117
1877.....	11,082,321
1878.....	9,398,306

1879.....	7,962,295
1880.....	10,128,660
1881.....	12,955,855
1882.....	17,499,488
1883.....	20,080,274
1884.....	14,790,727
1885.....	11,415,713
1886.....	11,053,365

Total..... \$253,210,512

Mais, il n'en est pas moins vrai que si le fer est protégé, cette consommation si considérable à laquelle nous nous livrons s'imputera par une beaucoup plus grande part sur la production intérieure, au fur et à mesure que la production intérieure elle-même tendra à se développer sous l'influence de la protection.

A cet égard l'exemple des peuples européens ne laisse guère de doute.

La production du charbon dans le monde entier, qui était en 1865 de 9,250,000 tonnes s'est élevé en 20 ans à 21,000,000 de tonnes et au-delà, c'est-à-dire qu'elle a plus que doublé. Mais dans quelle proportion ce formidable accroissement s'est-il réparti entre les différentes nations.

En voici le résumé.

*Pays de libre-échange ou de protection très restreinte.*

	Augmentation en 20 ans.
Grande-Bretagne.....	76 0/0.
France.....	64 0/0.
Belgique.....	64 0/0.

*Pays de protection systématique.*

Etats-Unis.....	455 0/0.
Allemagne.....	238 0/0.
Autriche-Hongrie.....	152 0/0.

Ces chiffres sont significatifs. Pendant que les Etats-Unis et l'Allemagne ont subi une progression inespérée, la Grande-Bretagne, la France, la Belgique sont relativement stationnaires. L'Allemagne, qui importait 100,000 tonnes de fer en 1860, exporte maintenant plus de 1 million de tonnes. Les résultats du tarif protecteur sont donc indéniables ; et personne ne saurait blâmer le gouvernement du Canada d'avoir voulu en faire profiter à son tour notre pays.

*Le Moniteur du Commerce.*

LA PRESSE CANADIENNE

AUX ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

*La Feuille Officielle*, des îles Saint-Pierre et Miquelon, à l'occasion de la récente visite des membres de la Presse associée de la province de Québec, publiait, en date du 13 août :

« Chaque année les journalistes de la la province de Québec, constitués en association, font une excursion pendant les vacances.

» Cette fois ils ont choisi Saint-Pierre et Miquelon, et bravant une traversée de plusieurs jours, ils ont débarqué, au nombre de treize, dans notre île, jeudi dernier.

» Cette visite, toute d'amicale courtoisie, tend à affirmer plus énergiquement encore le lien de sympathie patriotique qui existe entre la France et ces populations du Nord de l'Amérique dont elle a été séparée il y a un siècle et dont notre colonie a l'heureuse fortune d'être la voisine.

» Les journalistes canadiens ont été reçus chez nous avec une joie discrète, sans manifestations bruyantes, comme des camarades depuis longtemps attendus et auxquels la meilleure place est toujours réservée sous notre toit.

» Ils sont nos hôtes pour quelques heures seulement. Puissent-ils apprécier, malgré la courte durée de ce séjour, l'affection des Français pour le pays qu'ils représentent et, à leur retour, dire à leurs compatriotes combien elle est profondément vive et fraternelle. »

INFORMATIONS

Manitoba est un pays d'avenir, et les progrès qui s'y accomplissent tous les ans en sont une preuve. Voici une statistique officielle qui nous démontre le développement merveilleux qui s'est opéré en cette province depuis 1871.

La population de la province était en 1871, de 19,000 âmes, en 1882 elle était portée à 65,553, et en 1886 elle atteignait le chiffre de 108,640.

La population de Winnipeg était de 241, en 1871 ; de 7,895 en 1882 et de 21,000 en 1886. On comptait 17 écoles catholiques en 1871, 34 en 1882 et 65 en 1876.

En 1882, il n'y avait que 65 milles de chemins de fer construits ; en 1886, on en comptait 999.

On n'exportait pas de blé en 1871 et 1882 : en 1886, les exportations se sont élevées à 3,000,000 de minots ; les exportations de farine ont atteint le chiffre de 382,600 sacs ; auparavant on n'exportait pas de farine.

Ces quelques chiffres suffisent pour nous donner une juste idée des progrès de la province de Manitoba, qui offre un si vaste champ d'émigration pour les Canadiens.

Le chemin de fer Maskinongé et Nippissing dont les travaux commenceront prochainement, ouvrira un vaste champ à la colonisation dans la province de Québec.

Le chemin de fer de Québec au lac Saint-Jean sera bientôt terminé sur un parcours de 156 milles. Il ne restera plus pour se rendre au lac qu'une distance de 14 milles. Une fanfare est en voie de formation à Reberval ; on veut aller saluer, au son de la musique, l'arrivée du premier train direct de Québec au lac Saint-Jean. La fanfare se composera de 15 instruments, qui ont été achetés à Paris.

Le revenu du gouvernement fédéral, a été pour les 12 mois, se terminant le 30 juin dernier de \$6,978,054, contre \$6,396,331 pour la période correspondante de 1885-86. Le plus fort revenu est celui des spiritueux, \$3,737,339. Viennent ensuite les tabacs \$1,168,000.

Le 7 courant, le steamer Parthia de la ligne canadienne du Pacifique, a quitté Yokohama, pour Vancouver, avec 1,950,000 livres de thé, 220 ballots de soie, et un autre lot de thé en destination de San-Francisco.

Le marché aux chevaux à Montréal, est très actif en ce moment ; le prix moyen des bons chevaux varie de \$125 à \$160.

La population de la province de Manitoba est présentement de 108,140 âmes.

D'après un relevé fait par Mgr Grandin, il y aurait 15,000 sauvages appartenant à la religion catholique au Nord-Ouest.

En 1886 le nombre total d'acres en culture dans la province de Manitoba était de 633,105 et cette année de 636 295, l'augmentation serait peu considérable, dit le *Manitoba*, si beaucoup plus de ter-

rains n'étaient, cette année, réservés pour les pâturages par suite de l'impulsion donnée à l'industrie laitière. D'après le rapport du département de l'agriculture, il y a eu 432,693 acres ensemencés en blé, soit 47,693 acres de plus que l'an dernier; l'augmentation est générale dans tous les districts de la province. La semence de l'avoine et de l'orge, au contraire a un peu diminué, la première de 5,854 et la seconde de 13,455. La culture des légumes a été sans variations.

Les propriétaires de chantiers d'exploitation forestière ont commencé à faire les engagements de leurs bûcherons. D'après le *News*, de Kingston, les engagements faits comportent un prix variant de \$16 à \$22 par mois. C'est la moyenne des salaires pour la saison prochaine.

Les nouvelles reçues à Halifax annoncent que le pêche sur les côtes du Labrador et de Terre-Neuve a complètement échoué cette année. Un millier de barques sont revenues vides. On signale de nombreux désastres maritimes.

## LES PRINCES DE SIAM AU MANITOBA

Nous lisons dans le *Manitoba*:

Depuis le commencement de l'année, notre province a été visitée par un grand nombre de personnages distingués.

Jeudi, le 18 courant, un wagon spécial attaché au train du Pacifique Canadien, venant de l'Est, amenait, dans la capitale, plusieurs visiteurs royaux de l'Orient. Voici leurs noms: Prince Devawongse, frère du roi de Siam et ministre des affaires étrangères; prince Kitiya, prince Rabi, prince Prairte et le prince Chéra. Ces quatre derniers sont les neveux du prince Devawongse et les fils du roi de Siam. Avec eux se trouve le marquis de Moutri, consul du royaume de Siam à Paris. Les princes furent conduits à l'hôtel Queen, où dix-huit chambres et un salon avaient été préparés pour les recevoir.

Dans l'après-midi, le Lieutenant-Gouverneur donna une réception en leur honneur.

Sur leurs cartes, qu'ils présentèrent aux invités présents, on lisait en français: « Attaché à la Légation du Roi de Siam. » Le récit des coutumes de leur pays intéressa grandement les personnes avec lesquelles ils conversèrent pendant la réception.

Vendredi matin, le parti royal s'est rendu à Silver Heights et a visité la résidence de Sir Donald A. Smith. Les visiteurs ont ensuite pris le convoi de l'Ouest. Ils devront s'embarquer à bord du *Batavia*, de la ligne canadienne du Pacifique, qui doit quitter Vancouver dans quelques jours pour Yokohama. De Yokohama, ils se rendront à Hong-Kong, et de là à Bangkok, capitale de leur royaume.

## LA CRISE DU PARLEMENTARISME

Nous extrayons d'une remarquable étude publiée sous ce titre, par M. A. D. de Celles, conservateur de la bibliothèque du Parlement du Canada, le passage suivant dans lequel l'auteur fait un parallèle entre les constitutions anglaise et américaine, et fait ressortir avec l'autorité qui s'attache à son nom leurs avantages et leurs défauts:

Il est, un jour, arrivé à un écrivain de formuler ce jugement, que ce qu'il y a de bon dans les institutions américaines, les pères de la constitution l'ont emprunté à l'Angleterre, et que ce qu'elle contient de défectueux est l'œuvre des révolutionnaires de 1775. Il en a été de ce jugement comme

de bien d'autres, que les amateurs d'opinions toutes faites ont colporté par le monde jusqu'à l'heure où l'expérience est venue les infirmer. La constitution des Etats-Unis, tenue en médiocre estime pendant trois quarts de siècle par les plus fortes têtes de l'Europe, apparaît maintenant comme celle qui est le mieux appropriée aux institutions démocratiques. Lord Dufferin, établissant un jour une comparaison entre notre constitution et celle des Etats-Unis, mettait la nôtre bien au-dessus de celle de nos voisins, parce que le pouvoir reflète mieux chez nous la volonté du peuple; parce que la Chambre des Communes a le privilège de donner congé au cabinet d'un moment à l'autre, tandis qu'aux Etats-Unis le Président, qui est l'exécutif, ne peut être changé que tous les quatre ans. Or, il arrive aujourd'hui, en face des changements trop fréquents de gouvernement en France, en Angleterre, en Italie, que l'on regarde comme une sauvegarde pour les institutions populaires, comme trait digne d'imitation, cette stabilité relative dont jouit l'exécutif aux Etats-Unis.

Il s'en suit que les auteurs de la constitution américaine ont grandi dans l'opinion du monde, et qu'aujourd'hui l'on regarde leur œuvre comme un monument de prévoyance et de sagesse. Il faut étudier le *Federalist* pour se rendre compte de la perspicacité des premiers hommes d'Etat américains, de Washington, de Madison, de Jay et surtout de Hamilton. On ne pouvait guère, ce semble, attendre pareil succès de simples colons, peu préparés par des études antérieures, par leurs occupations, à élaborer une matière aussi abstraite qu'une constitution; cependant celle-là dénote une profondeur de vues, une connaissance du cœur humain, que l'on ne retrouve nulle part ailleurs chez les faiseurs de constitutions.

On connaît les grandes lignes de la constitution américaine, et en quoi elle diffère de celle de l'Angleterre, qui lui a évidemment servi de modèle. Au sommet de l'édifice se trouve le président, qui remplace le roi: il se choisit des conseillers portant le titre de secrétaires, lesquels ne sont responsables qu'au premier magistrat et n'ont jamais accès ni à l'une ni à l'autre chambre du congrès. Les Américains, en révolte contre la couronne anglaise, ne pouvaient pousser l'imitation des institutions sous lesquelles ils avaient vécu, jusqu'à les copier servilement. Cependant ils n'ont pu se défendre d'imprimer au chef de l'Etat quelques-uns des traits qui appartenaient au souverain anglais à l'époque de la révolution. Si l'on faisait une comparaison entre les pouvoirs de M. Cleveland et ceux de la reine Victoria, on serait surpris de constater l'immense différence qui les sépare; cette différence n'était pas aussi considérable au temps de George III, qui exerçait les privilèges de la couronne, encore aujourd'hui, en théorie du moins, l'apanage du souverain, mais devenus caducs dans la pratique. Le président, chef de l'exécutif, commande les armées, conclut les traités avec les puissances étrangères, nomme les hauts fonctionnaires, avec l'assentiment du sénat, et a le veto sur toutes les mesures des deux chambres du congrès. Pendant quatre ans, il jouit d'une immunité absolue et dirige l'exécutif à sa guise. Tous ces pouvoirs du président, jadis exercés par le roi, sont passés en Angleterre entre les mains

du cabinet, qui a absorbé presque tous les privilèges et pouvoirs exercés par la couronne avant l'avènement de la reine Victoria. L'imitation du régime anglais, tel qu'il existait il y a un siècle, apparaît ici évidente.

\* Le sénat et la chambre des représentants tiennent lieu des communes et de la chambre des lords. Inutile de faire remarquer qu'ici, l'influence des idées anglaises est frappante. Nous disions plus haut, qu'il est bien rare que les hommes les plus intelligents puissent prévoir l'effet des lois le mieux élaborées dans un but spécial, et que les circonstances les font dévier du plan primitivement tracé. L'institution des deux chambres américaines est la manifestation claire de cette assertion. Dans l'esprit des auteurs de la constitution, la chambre des représentants devait jouer le rôle de la chambre des communes, dont les travaux seraient contrôlés par le sénat, composé de façon à donner à ce corps plus de stabilité, plus d'éléments de modération qu'à l'assemblée issue du suffrage populaire tous les deux ans. Ainsi les sénateurs sont nommés par les législatures de chaque Etat et non directement par le peuple. Leur mandat porte un terme de six années; l'ensemble est renouvelable par tiers, de sorte qu'il y a toujours au sénat, deux tiers de ses membres jouissant d'une certaine expérience, ce qui assure l'esprit de suite dans la direction des affaires publiques. Or, le sénat, qui devait être la chambre de contrôle, est devenu en peu de temps le corps qui exerce aussi la plus grande somme d'influence sur le peuple. Les pères de la constitution lui destinaient le rôle effacé de la chambre des lords, et il s'est taillé, sans absorption illégitime de pouvoirs; mais par la force des éléments dont on l'a composé, le rôle actif de la chambre des communes. C'est aux représentants du peuple qu'appartient le droit de saisir le congrès de toute mesure impliquant une dépense d'argent; le sénat jouit sur ce terrain de beaucoup plus de privilèges que la chambre des lords, qui a le pouvoir — dont elle n'a jamais usé — de rejeter ou d'accepter en entier le bill des subsides, mais non de le modifier dans ces détails; tandis que le sénat américain peut amender le budget, le rejeter en tout ou en partie. Par l'effet de circonstances imprévues, la haute chambre de Washington s'est conquis un prestige que lui envie son inférieure. Aussi le sénat est-il le but de l'ambition des hommes d'Etat américains. Dès qu'un représentant a fait sa marque à la chambre, il aspire à monter au sénat. C'est dans cette assemblée que les Sumner, les Webster, les Calhoun ont jeté sur leurs noms cet éclat qui les a rendus célèbres chez nos voisins.

Notons encore au passage quelques divergences entre les deux systèmes. Nous avons déjà fait remarquer qu'en Angleterre, par une action imperceptible et lente, il s'était produit un double déplacement de pouvoirs. C'est entre les mains de l'exécutif — le cabinet — qu'est passé le pouvoir législatif et c'est à la chambre des communes qu'appartient le contrôle de l'exécutif, car le cabinet tend de plus en plus à devenir un comité de la chambre des communes. Il s'ensuit que le cabinet, qui s'est arrogé l'initiative de la législation, la prend en quelque sorte sous sa protection, se servant de tout son pouvoir pour la faire agréer par la

majorité. Si une mesure importante ne peut sortir de l'épreuve, le gouvernement suit son sort et succombe. Il en est tout autrement chez nos voisins. Tout projet de loi est élaboré par un comité, soit du sénat, soit de la chambre. Présenté ensuite au congrès, il est combattu au point de vue des intérêts de parti, mais qu'il soit sanctionné ou rejeté, son triomphe ou sa défaite ne cause aucun émoi dans le pays et n'enraye en rien la marche de l'administration.

Les pères de la constitution, avec une perspicacité vraiment étonnante, ont senti le point faible des institutions démocratiques : il leur a paru essentiel de bien définir les différents pouvoirs, de limiter les attributs de chacun et de ne rien laisser au hasard de l'imprévu. Ils ont compris que si le peuple était appelé plus tard à régler les questions laissées en suspens, il briserait la machine. Aussi que d'anxiétés ne révèle pas l'invention des contrepoids et des sauvegardes dont la constitution est entourée ! Ici, les élections du sénat sont enlevées au peuple, chaque Etat, grand ou petit, n'est représenté dans ce corps que par deux membres. Là, le président est armé du droit de veto sur toute la législation, et ce veto ne peut être annulé que par le vote des deux tiers du sénat et de la chambre. Leurs préoccupations vont encore plus loin. Entre les deux pouvoirs, ils ont créé une institution unique en son genre dans l'histoire : la cour suprême, institution essentiellement américaine, dont le rôle est si important, étant destinée à prévenir les empiétements du pouvoir central sur les droits des Etats, et de ceux-ci sur le congrès, et à prononcer sur les conflits d'autorité. La cour suprême a-t-elle répondu à l'attente de ses créateurs ? C'est une question qu'on ne peut poser sans soulever des discussions ardentes. Ce qui est vrai, c'est qu'elle est entourée d'un grand prestige. On lui reproche de n'avoir pu trancher la seule question que les auteurs de la constitution n'avaient pas réglée : celle de l'esclavage, et de n'avoir pas ainsi prévenu la guerre fratricide du Nord contre le Sud. On s'est souvent demandé pour quelles raisons ces hommes éminents avaient évité la solution de cette difficulté qui a failli briser l'union. Ont-ils constaté, dans les réunions intimes, que leurs dissentiments sur ce point étaient tellement prononcés qu'ils ne pourraient jamais s'entendre ? La terrible guerre de sécession démontre combien il est dangereux, dans une démocratie, de laisser sans solution un problème social important : le congrès en abolissant l'esclavage qui, d'après les Etats du Sud, était une question d'intérêt local et en affirmant le principe qu'aucune partie de la fédération ne peut sortir de l'Union à son gré, portait un coup sérieux aux droits des Etats (*state rights*). Les autonomies provinciales se sentaient à demi absorbées au profit du mouvement centralisateur qui s'opérait à Washington. Au reste, ajourner indéfiniment les difficultés, c'est souvent les rendre plus redoutables. La cour suprême n'a guère ajouté à sa renommée lorsqu'en 1877, saisie de la cause Hayes-Tilden, ses membres se divisaient selon leurs anciennes affections politiques, la majorité républicaine donnant la victoire à M. Hayes, qui, personne ne le conteste aujourd'hui, ne devait son élection qu'à des fraudes sans nom.

Voilà dans ses grandes lignes la constitution américaine, imitation, sur bien des

points, de la constitution anglaise, mais qui tend de plus en plus à s'en éloigner, car si la première est écrite, immuable, l'autre, qui n'existe que dans la tradition et par les usages, change sans cesse. Il est curieux d'étudier la voie détournée prise par Washington, Madison, Hamilton, pour arriver à façonner leur constitution sur celle de l'Angleterre, car il n'aurait pas été prudent, vu l'état des esprits, de copier les institutions anglaises d'une manière trop évidente. On a souvent prétendu que tous s'étaient nourris de la lecture de Rousseau et qu'ils étaient allés chercher leurs inspirations dans le *Contrat social*. C'est une illusion qui disparaît à la lecture du *Federalist*. Leur autorité favorite, l'auteur de prédilection qu'ils citent à tout instant n'est autre que Montesquieu. *L'Esprit des lois* semble avoir été leur guide. Lorsque le congrès demandait aux Canadiens de faire cause commune avec les colons révoltés, il citait Montesquieu. C'est lui qui leur a inspiré la division des pouvoirs, beaucoup plus marquée aux Etats-Unis qu'en Angleterre. Personne avant le grand publiciste français n'avait défini avec autant de clarté cette division. Montesquieu l'avait aperçue en Angleterre, mais les Anglais l'avaient pratiquée sans le remarquer, comme M. Jourdain faisait de la prose sans le savoir. En formulant ses ingénieuses distinctions, en exaltant les institutions anglaises, son esprit frondeur visait à la condamnation de l'absolutisme légué par Louis XIV à ses successeurs, et voilà comment aussi, en s'appuyant sur l'autorité de Montesquieu, les auteurs de la constitution américaine ont pu faire de si larges emprunts aux institutions britanniques sans blesser les susceptibilités de leurs concitoyens. Il n'est pas hors de propos de faire observer que, de même que Montesquieu mettait en relief des traits de la constitution qui ne frappaient point les Anglais, de même Tocqueville a révélé aux yeux du monde l'œuvre de Washington, avec une compétence avec laquelle les commentateurs américains n'avaient pu atteindre. Ce serait là une démonstration bien probante — si les preuves étaient nécessaires — de cette clarté, de cette acuité de perception, de cet esprit d'analyse qui distinguent l'intellect français.

Il y a plus de cent ans que la république américaine existe, et c'est le seul exemple de gouvernement populaire imité de celui de la Grande-Bretagne, qui ait réussi. Il faut dire que les Américains ne se sont pas cantonnés dans une imitation servile de la constitution anglaise ; ils ont saisi la différence des deux états sociaux que présentaient l'Amérique et l'Angleterre. Là-bas, pays sous l'empire de l'aristocratie avec l'intervention de l'élément populaire restreinte ; ici, état démocratique avec la participation la plus large du peuple dans le gouvernement. Ils ont été dès lors frappés de ce fait qui commence à ouvrir les yeux des penseurs de nos jours : que la constitution de 1688 se prête à des institutions de suffrage limité, mais n'est pas compatible avec le règne de la démocratie. Pendant de longues années, il a été de mode de dénigrer l'œuvre de nos voisins, mais aujourd'hui l'opinion change et l'on se demande, même en Angleterre, s'il n'y aurait pas profit à introduire dans le pays classique du gouvernement parlementaire quelques rouages de la machine américaine. On est surtout séduit par

cette fixité relative de l'exécutif, qui jouit d'au moins quatre années de pouvoir, ce qui est un élément de force pour un gouvernement, lorsqu'il s'agit de traverser une de ces crises de politique étrangère si fréquentes en Europe ! Il faut que la supériorité des institutions américaines sur ce point soit bien palpable pour que l'Angleterre condescende à lui trouver des avantages, car on sait à quel point les Anglais poussent le dédain et le mépris de ce qui se fait en dehors de la Grande-Bretagne.

Il y a quelque temps, le *Times* faisait connaître au public anglais les règlements du congrès en matière de procédure parlementaire. Il n'osait pas les accompagner de commentaires, mais évidemment cela voulait dire : « Depuis 1882, la chambre des communes lutte pour se débarrasser de ce fléau des assemblées délibérantes, les discours interminables, prononcés dans l'unique but d'empêcher l'expédition des affaires : pourquoi ne pas nous inspirer de la procédure américaine si simple, si pratique ? » Ici encore le génie des Américains se révèle dans toute sa simplicité. Ils ont su prévoir et prévenir l'*obstruction*. Ainsi lorsqu'un débat va s'engager, on en fixe la durée à l'avance. Tout député ne peut parler qu'une heure sur la question mise en délibération et qu'une seule fois. S'il a ensuite des explications à donner, on ne lui accorde que cinq minutes. Et ces ennuyeuses interpellations à l'exécutif, ces avis de motions qui n'ont d'autre but souvent que de permettre à un député de s'exercer à l'art oratoire, comme les Américains les sabrent impitoyablement ! Toute interpellation, avant de se produire en chambre, est examinée dans un des quatre-vingt-dix comités qui préparent les travaux du congrès. Personne ne se plaint de ces règlements sévères, et l'on trouve encore que le travail effectif y trouve son avantage. Nos voisins ne perdent jamais de vue leur fameuse maxime sur la valeur du temps. C'est ainsi que l'on entend les affaires dans le pays de la liberté par excellence ; cependant, jusqu'à ces dernières années, s'il arrivait à un député d'une colonie anglaise de demander des réformes dans le sens américain, tout de suite on lui objectait que sa demande était *anti-british*, que limiter la durée des débats, c'était porter atteinte à la liberté de discussion ; mais la façon dont les *Parnellistes* ont compris cette liberté et en ont abusé, ne tardera point à déprécier une foule de lieux communs séculaires.

A. D. DE CELLES.

#### Revue des Deux-Mondes

Sommaire du 1<sup>er</sup> septembre 1887.

Études diplomatiques — La seconde lutte de Frédéric II et de Marie-Thérèse. — VII. — Frédéric II traite avec l'Angleterre sans le concours de la France, par M. le duc de Broglie, de l'Académie française. — La neuvième de Colette, première partie. — Les historiens anglais. — I. — J.-A. Froude, par M. Augustin Filou. — Les syndicats professionnels et agricoles — Le crédit agricole, par M. Victor du Bled. — L'intérieur du globe terrestre, par M. Antoine de Saporta. — Poésie. — Une mauvaise soirée, par M. François Coppée, de l'Académie française. — L'Océanie moderne. — IV. — Archipel d'Asie, Java, Sumatra, l'île d'Or, Bornéo, les Cébes, par M. C. de Varigny. — Frédéric-Guillaume IV et Léopold de Ranke, par M. G. Vallert. — Revue littéraire. — La banqueroute du naturalisme, par M. F. Brunetière. — Chronique de la quinzaine, Histoire politique et littéraire. — Le Mouvement financier de la quinzaine. — Bulletin bibliographique. (Canada : un an, 62 fr.). 15, rue de l'Université, Paris.

## POIDS ET MESURES

L'usage du système décimal français est facultatif et légal au Canada.

Mesures de longueur.	
La verge	3 pieds anglais ou 91 1/2 centimètres
Le pied	12 pouces » 30 1/2 »
La brasse	2 verges » 1 m. 83 »
La perche	5 1/2 » » 4 » 57 1/2 »
La chaîne	22 » » 20 » 2 »
Le mille	1760 » (ou 80 chaînes) 1610 m. 40 cent.
Mille marin	2006 » (ou 120 nœuds) 1852 » »

## Mesures de superficie.

Verge carrée	vaut un carré de 91 1/2 cent. de côté.
Perche carrée	» 30 1/2 verges carrées ou 25 m. 25 c.
Chaîne carrée	» 16 perches carrées ou 4 ares 4 c.
Acre	» 6 chaînes » » 40 » 40 »
Mille carré	» 640 acres ou 309 hectares 70 »

## Mesures de poids.

Livre	vaut 453 grammes 59 centigrammes.
Once	» 28 » 35 »
Quintal	» 100 livres ou 45 kilog. 35 gr.
Tonne	» 20 quint. ou 2000 livres ou 907 k. 18 g.

## Mesures de capacité.

Gallon	vaut 4 pintes ou 4 litres 54 centil.
Pinte	» 2 chopines ou 4 » 43 »
Minot (bushel anglais)	8 gallons ou 36 lit. 34 centil.
Baril	25 » » 1 hectol. 13 lit.

(Boisseau français; à peu près le demi-minot anglais).  
La piastre (\$), divisée en 100 centins, vaut (sauf les variations du change) 5 fr. 25.

Le Gérant: FOURNIN.

VERSAILLES. IMPRIMERIE CERF ET FILS, 59, RUE DUPLESSIS.

## OUTILLAGE D'AMATEURS

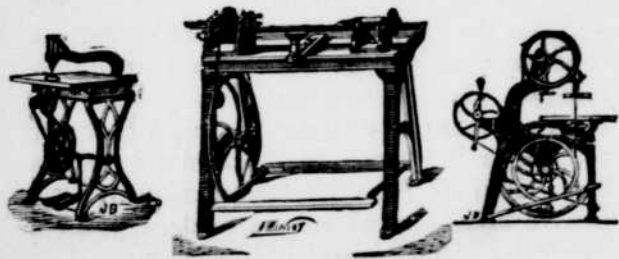
ET

### D'INDUSTRIE

Fabrique de Tours de tous systèmes et de Scies mécaniques (plus de 60 modèles). — Coupeuses pour étoffes.

Dessins, Machines et toutes fournitures pour le Découpage des Bois et des Métaux.

Le Tarif-Album (200 pages et plus de 600 gravures) franco contre 0,65 c. de timbres-postes français ou étranger.



### TIERSOT

BREVETÉ EN FRANCE & A L'ÉTRANGER

Rue des Gravilliers, 16, Paris

Dessins en grandeur d'exécution pour le Découpage, le Tournage, la Sculpture, la Marqueterie, etc.

Outils de toutes sortes pour Amateurs et Industriels

## M<sup>ME</sup> M. MACÉ

PÉDICURE-MANICURE

Expérience et habileté reconnues

10, rue de Rome, 10

A PARIS

Se rend sur demande à domicile.

## POUR LA TOILETTE

N'EMPLOYEZ QUE LE SAVON

# Extra-Fin au Muguet

de la Marque Paris-Angers

Préparé par E. LÉVY, Chimiste

Ce savon d'une préparation toute spéciale, se recommande particulièrement aux personnes dont l'épiderme est délicat. Son emploi journalier prévient les Engelures, Crevasses, Gerçures et toutes les affections de la peau.

LE DEMANDER PARTOUT

PARIS — Gros : E. LÉVY & C<sup>ie</sup>, 11, rue des Tournelles — PARIS  
Maison à Saint-Paul (Minnesota)

## BAINS DE MER

Plusieurs villas & appartements particuliers

meublés

A LOUER POUR LA SAISON DES BAINS  
A SAINT-PAIR

La plus belle plage de sable fin de tout le littoral de Normandie. Pêche à marée basse. Environs très boisés. Curiosités historiques et archéologiques du plus haut intérêt. Bureau de Postes et Télégraphes.

Gare de Granville à 10 minutes.

S'adresser à M<sup>me</sup> FOURNIN, propriétaire, à Saint-Pair (Manche).

## BAINS DE MER

# JOLIE VILLA

MEUBLÉE OU NON MEUBLÉE

à vendre ou à louer

à SAINT-BRIAC près DINARD

A 20 minutes du chemin de fer. Vue splendide sur la mer et la campagne. Salon, salle à manger, vestibule et cuisine au rez-de-chaussée; trois chambres, dont deux avec cabinets de toilette, au premier étage; au deuxième, deux chambres de maître et deux chambres de domestique. Buanderie et dépendances diverses. Eau de puits excellente et inépuisable.

Jardin d'agrément et potager en plein rapport, d'une contenance de 2.400 mètres enclos de murs (pouvant être agrandi au gré de l'acquéreur), 60 mètres de façade sur le boulevard bordant le rivage.

PRIX : 28.000 francs.

S'adresser au propriétaire, M. CHAUDOT, à Saint-Briac (Ille-et-Vilaine), ou au bureau du journal.



## Bandagiste-Orthopédiste

FICHOT

Expert des Ministères de la Guerre et de la Marine

## BANDAGES-ORTHOPÉDIE

Ceintures de Dames

Corsets orthopédiques légers

Bas pour varices

Matelas Garde-Robe pour recevoir les matières ou injections

17, rue du Quatre-Septembre, PARIS

LA

## GAZETTE DU CANADA

Contenant toutes les proclamations

ET AVIS OFFICIELS

Du Gouvernement du Canada

EST PUBLIÉE TOUTS LES SAMEDIS A OTTAWA

L'abonnement est de 4 piastres par année, du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.

PRIX D'UN NUMÉRO : DIX CENTINS.

Ottawa, mars 1885.

B. CHAMBERLIN  
I. R.

## STATUTS DU CANADA

Les Statuts du Canada sont en vente au Bureau de l'Imprimeur de la Reine à Ottawa, de même que les actes fédéraux, séparément, depuis 1874. Une liste des prix sera envoyée à toute personne qui la demandera.

POUR RECEVOIR FRANCO

A 19 cents le franc

Au Canada et aux États-Unis

Tous les ouvrages en librairie française, il suffit d'adresser le montant en un mandat-poste, ou bien encore en Greenbacks et timbres-poste canadiens ou américains.

A Sylva Clapin

23, rue d'Odessa, 23.

PARIS

Abonnements aux journaux et revues de Paris négociés  
SANS SURCHARGE DE PRIX

Demandez le Catalogue. Franco sur demande

Soul dépôt pour la France, de tous les ouvrages de marque publiés au Canada.

# DOMINION LINE

PAQUEBOTS-POSTE ROYAUX ANGLO-CANADIENS

## DE PARIS AU CANADA

(Via Liverpool) A GRANDE VITESSE

### SAISON D'ÉTÉ

GRANDE RÉDUCTION DE PRIX

#### Départs de Liverpool pour Québec

COMME SUIT :

Oregon.....	Avril	21	Sarnia.....	Juillet	29
Toronto.....	—	29	Oregon.....	Août	4
Montreal.....	Mai	6	Toronto.....	—	12
Vancouver.....	—	12	Montreal.....	—	19
Sarnia.....	—	20	Vancouver.....	—	25
Oregon.....	—	26	Sarnia.....	Sept.	2
Toronto.....	Juin	3	Oregon.....	—	8
Montreal.....	—	10	Toronto.....	—	16
Vancouver.....	—	16	Montreal.....	—	23
Sarnia.....	—	24	Vancouver.....	—	29
Oregon.....	—	30	Sarnia.....	Oct.	7
Toronto.....	Juillet	8	Oregon.....	—	13
Montreal.....	—	15	Toronto.....	—	21
Vancouver.....	—	21	Montreal.....	—	28

PRIX DE PASSAGE DE PARIS :  
Première classe : 345 fr. et 409 fr.

Billets d'aller et retour valables  
pour une année avec 5 00 de réduction  
sur deux passages simples

2<sup>e</sup> classe « intermédiaire »

De PARIS : 200 fr.  
(2<sup>e</sup> classe bateau, 3<sup>e</sup> classe chemin de fer.)

#### ÉMISSION DE BILLETS POUR TOUS LES POINTS DU CANADA

Pour **retenir les places**, les passagers de première classe doivent verser un acompte de 127 fr., et les passagers de 2<sup>e</sup> classe, 50 francs 80 c. par passager, et le solde du prix de passage devra être payé avant l'embarquement.

Il est alloué à chaque passager de 1<sup>re</sup> classe 20 pieds cubes de bagages en franchise, et au passager de 2<sup>e</sup> classe 10 pieds cubes.

Aux passagers de 2<sup>e</sup> classe, la compagnie fournit **gratuitement** tout ce qui est nécessaire pour le voyage et des repas copieux et variés.

Les passagers de 2<sup>e</sup> classe formant une société peuvent, en avisant une semaine d'avance, avoir une chambre commune.

**Les salons ainsi que les cabines** de 1<sup>re</sup> classe des Paquebots-Poste :

OREGON, SARNIA et VANCOUVER

se trouvent au milieu du navire.

Le VANCOUVER est éclairé à la lumière électrique dans tous ses compartiments.

**Bagages.** — A tout voyageur, il est accordé sur le chemin de fer, en franchise, 30 kilos et aux enfants payant demi-place, 20 kilos.

Il est expressément recommandé aux voyageurs d'inscrire d'une manière très lisible et ineffaçable leurs noms et leurs destinations sur chaque colis ; des étiquettes à cet effet seront fournies par la Compagnie par l'entremise du bureau de Paris (Pitt et Scott, 7, rue Scribe). L'excédent de bagages peut être expédié d'avance par petite vitesse directement aux paquebots à Liverpool en transit, sans être ouverts en Angleterre, et mis à bord. Le voyageur de cette façon aura une grande économie et évitera les ennuis d'ouverture en Angleterre.

Pour plus amples renseignements, Billets de passage, Fret, etc., s'adresser à :

**PITT ET SCOTT**

(Agents généraux pour le continent)

Paris, 7, rue Scribe, Paris

Adresse Télégraphique "PITT." PARIS.

# LE NORD-OUEST CANADIEN

ET LE

## MANITOBA

### Concessions gratuites

60,000,000 d'Hectares

DE TERRES A BLÉ

LES PLUS FERTILES DU MONDE

ET

20,000,000 d'hectares

EN PRAIRIES

Le chemin de fer du Pacifique est maintenant terminé et atteint la côte de l'océan Pacifique.

La longueur totale du réseau est de 4,650 kilomètres.

La grande région de terres à blé comprend les vallées de la Rivière-Rouge, de la Saskatchewan, de la Qu'Appelle, etc., etc. Ces territoires sont également très riches en mines, notamment de charbon d'une excellente qualité.

Climat très salubre.

65 hectares sont concédés gratuitement aux colons dans la province du Manitoba et les territoires du Nord-Ouest.

S'adresser pour brochures donnant tous les renseignements relatifs au placement de capitales, règlements pour la vente des terres, demande d'emploi, taux des salaires, prix des denrées d'alimentation, etc., etc. :

Au bureau du Haut-Commissaire du Canada, 9, Victoria-Chambers, Londres S. W. (M. J.-G. Colmer, secrétaire. M. C.-C. Chipman, secrétaire-adjoint), ou à M. John Dyke, Water-Street, 15, Liverpool;

Et à M. HECTOR FABRE

COMMISSAIRE-GÉNÉRAL DU CANADA

10, rue de Rome

PARIS

# LIGNE ALLAN

Paquebots-Poste Canadiens

ENTRE LA FRANCE ET LE CANADA

### Service d'Été

Dates des départs de Liverpool pour Québec.

Sardinian, jeudi 19 mai.	Parisian, jeudi 11 août.
Polynesian, vendredi 27 mai.	Sarmatian, jeudi 18 août.
Parisian, jeudi 2 juin.	Circassian, vendredi 26 août.
Sarmatian, jeudi 9 juin.	Sardinian, jeudi 1 <sup>er</sup> septem.
Circassian, vendredi 17 juin.	Polynesian, vendredi 9 sep.
Sardinian, jeudi 23 juin.	Parisian, jeudi 15 septem.
Polynesian, vendredi 1 <sup>er</sup> juil.	Sarmatian, jeudi 22 septem.
Parisian, jeudi 7 juillet.	Circassian, vendredi 30 sep.
Sarmatian, jeudi 14 juillet.	Sardinian, jeudi 6 octobre.
Circassian, vendredi 22 juil.	Polynesian, vendredi 14 oct.
Sardinian, jeudi 28 juillet.	Parisian, jeudi 20 octobre.
Polynesian, vendredi 5 août.	Sarmatian, jeudi 27 octobre.

Dates des départs de Liverpool pour Saint-Jean (T.-N.)  
Halifax et Baltimore.

Nova Scotian, mardi 24 mai.	Peruvian, mardi 30 août.
Peruvian, mardi 7 juin.	Caspian, mardi 13 septem.
Caspian, mardi 21 juin.	Nova Scotian, mardi 27 sep.
Nova Scotian, 5 juillet.	Peruvian, mardi 11 octobre.
Peruvian, mardi 19 juillet.	Caspian, mardi 25 octobre.
Caspian, mardi 2 août.	Nova Scotian, mardi 8 nov.
Nova Scotian, 16 août.	Peruvian, mardi 22 novem.

PRIX DES PASSAGES EN PREMIÈRE CLASSE  
267 fr., 318 fr., 398 fr. et 478 fr.

Les passagers de première classe jouissent du même salon et de la même table.

La position de la cabine seule diffère.

2<sup>e</sup> classe dite intermédiaire

De PARIS à QUÉBEC de 200 fr. à 219 fr. donnant droit au transport gratuit de 100 kilos de bagages.

## 3<sup>e</sup> classe Émigrants

De Paris à Québec et toutes les autres villes du Canada et des États-Unis.

DE GRÉ A GRÉ

Les Émigrants devront arriver à Paris le jeudi de chaque semaine et passer au bureau de M. Alex. HUNTER, avant 3 heures. Il leur sera donné des lettres de recommandation pour les autorités canadiennes. Ils ont droit au transport gratuit de 100 kil. de bagages de Paris à Québec. Le passeport n'est pas exigible.

Les bagages en excédent seront, sur l'ordre du passager, dirigés sur Liverpool de manière à éviter les frais de transports en grande vitesse et l'ouverture des colis en Angleterre.

Pour billets de passage, fret et émigration s'adresser à :

## ALEX. HUNTER

Agent d'émigration autorisé par le gouvernement français. Agent de transport pour le Canada, les États-Unis, etc. Connaissances directs pour tous les points du Globe. 4, rue Glück (à droite de l'Opéra), Paris. Adresse télégraphique « Hunter » Paris.

## MINISTÈRE DES POSTES DU CANADA

Ottawa, 12 novembre 1884.

D'après les arrangements récemment conclus avec le gouvernement français, on peut maintenant obtenir, dans tous les bureaux de poste du Canada où l'on émet des bons de poste, des bons à vue sur la France et l'Algérie, payables dans tous les bureaux de poste des deux pays.

J. CARLING,  
Maître de postes général.

LA

## NOUVELLE REVUE

Politique, Économique, Scientifique et Littéraire

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS

AVEC LA

COLLABORATION DES PREMIERS ÉCRIVAINS FRANÇAIS ET ÉTRANGERS

PARIS — 23, boulevard Poissonnière, 23 — PARIS

## REVUE FRANÇAISE

DE L'ÉTRANGER ET DES COLONIES

Paraît le 1<sup>er</sup> de chaque mois

20, RUE BERGÈRE, PARIS

## LE GAULOIS

LE PLUS COMPLET ET LE MIEUX INFORMÉ  
DES JOURNAUX DE PARIS

Prix de l'abonnement pour le Canada (Union postale) :  
Un an, 72 fr. ; Six mois, 36 fr.

Bureaux à Paris, 9, Boulevard des Italiens.

## BOURGOUIN, DUCHESNEAU & C<sup>IE</sup>

NOUVEAUTÉS ET MERCERIE (Small Ware)

IMPORTATEURS

321, 323, 325, rue Saint-Paul

MONTREAL

## L'EXPANSION COLONIALE

Moniteur des Colons français

Revue politique, littéraire, agricole, industrielle, commerciale, financière, le plus grand des journaux coloniaux français. Paraissant tous les 28 jours 48 pages de texte, treize numéros par année.

ADMINISTRATION ET RÉDACTION DU JOURNAL :

PARIS, 68, Boulevard Voltaire, PARIS

## FABRE & GRAVEL

LIBRAIRES

Rue Notre-Dame, — MONTREAL

## Maisons Recommandées

### CAFÉS-RESTAURANTS

Bruneaux, 24, boulevard Poissonnière, Paris.  
— Déjeuner à 3 fr. Dîner à 4 fr.

### CHEMISES, GANTS, CRAVATES

C. Dupré, F. Ysern, 46, rue Vivienne, près le boulevard.

### HABILLEMENTS POUR HOMMES

Cochard, tailleur, 63, rue Saint-André-des-Arts (Quartier Latin). — Maison de confiance.

LEÇONS DE FRANÇAIS ET ANGLAIS

M<sup>me</sup> Petipas-Basquin, officier d'Académie.

Leçons pour jeunes filles de tout âge, et pour petits garçons de cinq à neuf ans. Leçons à prix réduits, le jeudi et le dimanche, pour préparer au brevet supérieur, 25, rue Bleue, Paris.

## CONCESSIONS GRATUITES DE TERRES AU CANADA

65 hectares au Manitoba et dans les territoires  
du Nord-Ouest  
40 à 55 hectares dans les autres provinces

On trouve à acheter des fermes et des terres en partie défrichées à des prix raisonnables dans les provinces de Québec, d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince-Édouard et de la Colombie anglaise.

Passages à prix réduits. — Avantages spéciaux offerts aux domestiques.

S'adresser pour brochures donnant tous les renseignements relatifs au placement de capitaux, règlements pour la vente des terres, demandes d'emploi, taux des salaires, prix des denrées d'alimentation, etc., etc., au bureau du Haut-Commissaire du Canada, 9, Victoria-Chambers, Londres S. W. (M. J. G. Colmer, secrétaire; M. C.-C. Chipman, secrétaire adjoint); ou à M. John Dyke, 15, Water-Street, Liverpool, et à M. Hector FABRE, commissaire général du Canada, 10, rue de Rome, Paris.

NOUVELLES

## SOIRÉES CANADIENNES

RECUEIL DE LITTÉRATURE NATIONALE

REVUE LITTÉRAIRE

Paraissant par livraisons mensuelles de 48 pages

ABONNEMENT : 10 FRANCS PAR AN

PAYABLES D'AVANCE

S'adresser à M. EMILE GIROUARD

Administrateur du PARIS-CANADA

10, rue de Rome, 10

PARIS

Directeur : M. Louis H. TACHE

DÉPARTEMENT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT

OTTAWA (CANADA)

Volumes I, II, III et IV (1882-83-84-85)

En vente à 7 fr. 50 le Volume

## ORNEMENTS D'ÉGLISE

CHASUBLERIE, BRODERIE  
LINGERIE ET VÊTEMENTS  
BRONZE ET ORFÈVRE

AMEUBLEMENT  
ORIFLAMMES ET TENTURES  
SERVICES MORTUAIRES

## BIAIS AINÉ \* , O , † , C . \* , † .

Fournisseur de Notre Sabit-Père le Pape

Rue Bonaparte, 74, à Paris

MÉDAILLE D'OR, PREMIÈRE MÉDAILLE D'ARGENT EXPOSITION UNIVERSELLE 1878

18 Médailles aux Expositions universelles

Prix : Médaille de Progrès à l'Exposition de Vienne 1873, Médaille à Philadelphie en 1876, Médaille d'or, Exposition internationale d'Arnheim (Hollande), 1879.

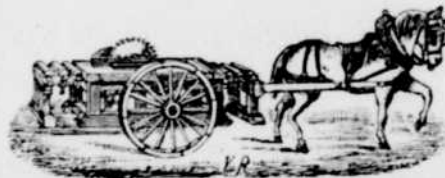
DIPLOME D'HONNEUR, AMSTERDAM 1883

## F. ARBEY & FILS

INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS

Paris, 41, Cours de Vincennes, 41 (près la place de la Nation)

CONSTRUCTION DE SCIERIES ET MACHINES-OUTILS POUR LE TRAVAIL DU BOIS



Pour arsenaux, chemins de fer, mécaniciens, constructeurs, marchands, de bois, exploitants de forêts, construction de wagons, charpente, menuiserie, carrosserie, charbonnage, scieries mécaniques, tonnelierie, etc.

NOTA. — Envoi de l'album (dernière édition) en langue française anglaise, allemande, italienne, espagnole, russe ou polonaise (200 fig.) contre 5 fr. en timbres-poste français ou étrangers. Envoi franco du prix-courant (dernière édition) en langue française, anglaise, italienne, russe, allemande, espagnole, polonaise, hollandaise, portug., hongroise.

## PÉTRISSEURS MÉCANIQUES O. BOLAND

POUR TOUTES ESPÈCES DE PÂTES OU CORPS DEMI-SOLIDES

18 Médailles aux Expositions universelles. — Médaille à Philadelphie, 1876. — Médaille d'or, à l'Exposition de Paris, 1878. — Médaille d'or à l'Exposition d'Arnheim, 1879. — Diplôme d'honneur à Amsterdam, 1883

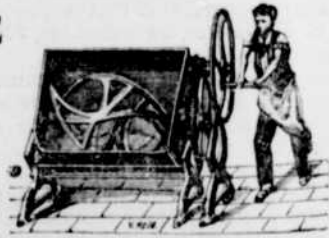
ENVOI GRATIS DE LA NOTICE DÉTAILLÉE

Sur demande adressée

à MM. F. ARBEY & Fils

CONSTRUCTEURS-CONCESSIONNAIRES

Paris, 41, Cours de Vincennes, Paris



## PEINTURE & PHOTOGRAPHIE D'ART

# ÉMILE TOURTIN

8, Boulevard des Italiens, 8